

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Environnement

Yzeure, le 26 juin 2019

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Célia MARCHETTI
Tél : 04 70 48 77 58
celia,marchetti@allier.gouv.fr

**Compte rendu du Comité de pilotage des sites Natura 2000
du Val d'Allier
du 05 mars 2019**

Le comité de pilotage des sites Natura 2000 du Val d'Allier s'est réuni le 5 mars 2019 à la Direction Départementale des Territoires de l'Allier (DDT) sous la Présidence de Mme MARCHETTI, responsable du bureau Espaces Naturels, Forêt, Chasse.

Madame MARCHETTI introduit la séance en remerciant l'ensemble des participants et présente la liste des excusés.

Les personnes présentes figurent sur la feuille d'émargement jointe.

Madame COURNEZ, directrice du CEN Allier, présente les collaborateurs qui l'accompagnent pour cette présentation : Pierre LOISEAU, chargé de missions sur le val d'Allier, et Marion GIRARD, chargée d'études remplaçant Magalie RAMBOURDIN durant son congés maternité.

1 – Rappel sur le périmètre et les enjeux du site

Monsieur LOISEAU présente donc le périmètre Natura 2000 du Val d'Allier en rappelant qu'il est en réalité constitué de trois sites faisant initialement l'objet de trois Documents d'Objectifs distincts :

- Vallée de l'Allier Sud d'une superficie de 2 092 ha (ZSC au titre de la Directive Habitats Faune Flore 92/43/CEE)

- Vallée de l'Allier Nord d'une superficie de 4 335 ha (ZSC au titre de la Directive Habitats Faune Flore 92/43/CEE)

- Val d'Allier bourbonnais d'une superficie de 18 063 ha (ZPS au titre de la Directive Oiseaux2009/147/CE)

Suite à une commande formulée par les Services de l'Etat, les trois sites ont été regroupés pour aboutir à un unique Document d'Objectifs, qui a été réactualisé en 2017.

Au total, 41 communes se trouvent sur le périmètre Natura 2000, dont 36 dans l'Allier, 2 dans le Puy-de-Dôme et 3 dans la Nièvre, couvrant un linéaire de 115 km de rivière et 19 082 ha (dont 24 % en Domaine Public Fluvial)

M. LOISEAU rappelle les enjeux et objectifs du DOCOB. Madame COURNEZ complète en précisant que ces enjeux et objectifs sont issus du Document d'Objectifs Natura 2000 réactualisé, qui fera l'objet d'une distribution auprès des maires de chaque commune concernée. Cette distribution sera également l'occasion d'organiser des rencontres plus approfondies avec chaque maire, afin d'échanger sur les enjeux et les problématiques locales liées au dispositif Natura 2000.

2 – Actions menées en 2018

2.1 Mise en œuvre des actions contractuelles :

Le suivi et la promotion des chartes Natura 2000 se sont poursuivis sur le site du val d'Allier avec trois contacts et la signature d'une charte en 2018.

En parallèle, le CEN Allier a également échangé avec les services de l'Etat (DDT et DREAL) ainsi qu'avec les différents partenaires techniques (LOGRAMI, Fédération départementale de pêche, etc.) quant aux possibilités de montage de contrats Natura 2000, notamment sur les secteurs de Saint-Germain-des-Fossés et du Pont Régemortes aval à Moulins.

2.2 Mise en œuvre des actions non-contractuelles :

Dans le cadre de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Fluvial confié par la DDT à M. SAUZE sur la commune de Saint-Germain-des-Fossés, le CEN a poursuivi la veille photographique de lutte contre les Rénouées asiatiques et échangé avec l'éleveur sur ces modalités de pâturage. En effet, ses bovins ont une action prononcée de maintien, voire d'éradication par endroit, des massifs installés depuis plusieurs années. Ce retour d'expérience est régulièrement valorisé auprès d'autres acteurs du territoire au regard du fléau végétal que représente cette espèce.

Un pâturage ovin a également été mis en place sur la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier, avec une parcelle de repli du troupeau située sur une parcelle du CEN, secteur des Mûriers. Monsieur LOISEAU précise que la signature de la convention entre l'exploitant, le CEN Allier et les services de l'Etat est imminente. Ce partenariat constituera un retour d'expérience que le CEN, la RNNVA et les services de la DDT comptent valoriser dans le cadre de la réouverture de milieux colonisés par le Prunelier en bord d'Allier.

2.3 Assistance, évaluation des incidences et veille écologique :

Un important travail a été mené en 2018 sur le secteur du pont Régemortes à Moulins. En effet, ce secteur est porteur de plusieurs enjeux écologiques majeurs à commencer par la présence d'habitats à sternes naines et pierregarin, mais aussi en tant que passage pour les poissons migrateurs tels que le Saumon atlantique. Des pelouses à fort intérêt patrimonial s'y développent également, et l'aval du pont abrite une frayère « forcée » pour les Aloses (le seuil du pont étant infranchissable pour l'espèce). Une phase de concertation s'est alors mise en place autour de ces différents enjeux, et deux comités de pilotage ont été organisés afin de présenter, tout d'abord un état des lieux partagé, puis un programme d'action quinquennal pour accompagner la DDT gestionnaire du secteur. Des actions de restauration, de suivi et d'entretien ont été proposées, et consignées dans un plan de gestion spécifique rédigé par le Conservatoire en 2018. Monsieur LOISEAU en détaille les principaux objectifs opérationnels (cf. diaporama joint).

Monsieur LOISEAU rappelle que les deux problématiques principales sur ce secteur sont le dérangement des sternes, provoqué par la fréquentation en saison printanière et estivale, qui

correspond à la période de nidification et de présence des oiseaux, ainsi que l'embroussaillement des îlots.

Fin mars 2018, des travaux d'urgence de dévégétalisation des deux principales îles de nidification ont été engagés afin de favoriser l'installation des sternes. En outre, une végétalisation trop importante de ces entités représente un risque potentiel de sur-élévation de la ligne d'eau en cas de crue.

Dans la continuité de ces interventions d'urgence, deux types d'actions de gestion des îlots ont été proposées dans le plan de gestion, et pourraient pour partie être mises en œuvre à l'automne 2019 : la dévégétalisation complète des îles avec excavation des souches, puis leur scarification superficielle afin de permettre une remobilisation des sédiments en cas de crue. M. LOISEAU détaille les moyens techniques envisagés et précise qu'il est prévu d'expérimenter trois techniques différentes. Le zonage de ces différentes interventions est présenté sur une carte, tout comme le maintien d'une zone de non-intervention conservée à titre de « témoin ».

Mme MARCHETTI précise qu'il s'agit de mettre en place des interventions plus régulières et moins lourdes et donc moins coûteuses que les travaux réalisés en urgence en 2018.

Mme COURNEZ revient sur l'historique du site ainsi que sur l'importance de crues régulières et sévères dans la dynamique d'entretien des habitats. Elle ajoute que ces actions s'inscrivent dans un processus de gestion à long terme, qui a pour vocation de compenser la baisse des fréquences et intensités de crues constatées depuis plusieurs années, ayant pour rôle de remobiliser le substrat.

M. LOISEAU précise que ces propositions d'actions découlent de retours d'expériences sur diverses techniques de restauration des îlots et berges sur les fleuves et rivières Loire, Isère, Ain ou encore Rhône. Il est ici question de tester plusieurs techniques et déterminer laquelle se montre la plus efficace, afin que l'Etat puisse les reproduire dans le cadre d'une gestion à long terme du secteur.

Mme COURNEZ complète en précisant que, contrairement à ce qui avait été fait jusqu'à présent en considérant le val d'Allier à une échelle plus large, le CEN s'attache aujourd'hui à « zoomer » sur des sites particuliers nécessitant des actions de gestion (exemple du Pont Régemortes). Elle fait appel aux différents acteurs afin qu'ils puissent faire remonter des problématiques qui nécessiteraient des interventions particulières sur des secteurs bien définis.

M. DESSERT, Président de l'Association des Usagers du Val d'Allier, souligne ce changement par rapport aux travaux ponctuels réalisés par le passé.

M. LEMAIRE, adjoint au maire de Toulon-sur-Allier, note l'évolution du discours, ainsi que la prise en compte des enjeux politique et touristique du secteur, tout en revenant sur la perception des travaux par les habitants.

Mme MARCHETTI précise qu'à l'époque l'Etat ne disposait pas des fonds nécessaires à l'exportation des matériaux, mais que la situation impose une gestion différente aujourd'hui. Elle ajoute que la DDT s'est volontairement rapprochée du CEN afin de concerter l'ensemble des acteurs et travailler sur l'ensemble des problématiques touchant ce secteur péri-urbain très contraint.

M. LOISEAU rappelle que les services de l'Etat ont réalisé l'ensemble des interventions des douze dernières années avec les fonds destinés à la gestion du DPF. Aujourd'hui, les options de financements envisagées s'orientent plutôt vers la mise en œuvre de contrats Natura 2000 après 2019.

Mme COURNEZ revient sur la problématique de fréquentation, à laquelle le Plan Guide d'aménagement des berges de l'Allier porté par Moulins Communauté devrait pouvoir répondre. En effet, l'aménagement d'une zone de baignade devrait permettre de reporter une partie de cette fréquentation au pied du Pont Régemortes sur un secteur à enjeux écologiques moindre (en amont notamment), et les cheminements prévus devront permettre d'observer les zones sensibles sans pour autant y pénétrer. Il existe aujourd'hui une réglementation qui interdit l'accès aux îles en période de présence des sternes (APPB « oiseaux nicheurs au sol »), mais elle est très peu suivie dans les faits. L'enjeu est donc de mettre en œuvre un travail de concertation des pouvoirs de Police de l'Environnement pour asseoir les mesures réglementaires en place et verbaliser les contrevenants. Couplée aux actions de sensibilisation menées par les bénévoles et salariés de la LPO, une présence plus soutenue des autorités pour l'application des réglementations en vigueur, devrait permettre de préserver la plus importante colonie de Sternes de l'axe Allier.

M. DESSERT craint que les baigneurs qui ne fréquenteraient plus le secteur du Pont Régemortes se rabattent sur d'autres zones non-aménagées. La baignade sur le val d'Allier lui semble très localisée, et il convient selon lui de ne pas généraliser les interdictions.

Mme COURNEZ rappelle qu'au-delà des dégradations liées aux déchets ou autres nuisances, il s'agit en priorité de préserver les zones sur lesquelles nichent les sternes, les œdicnèmes, et nombre d'autres espèces sensibles. Elle précise que l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, relatif aux oiseaux nichant au sol, permet une localisation précise et annuelle des zones de plus fort enjeu.

Mme COURNEZ précise aussi que les travaux nécessaires à la mise en conformité de la passe à poissons devront être préalables aux travaux de construction du second pont de Moulins sur l'Allier, mais que cela a déjà été formulé auprès de Moulins Communauté et du Conseil Départemental de l'Allier. Monsieur LOISEAU confirme que la localisation de ce pont est située sur une zone de frayères à Aloses dite « forcée », car l'ouvrage actuel ne permet plus une franchissabilité fonctionnelle de l'espèce, et que cela représente un enjeu prioritaire au regard des espèces piscicoles migratrices sur l'axe Allier (Saumon, Lamproies, Aloses, Bouvières). Tout cela est repris dans le plan de gestion qui est aujourd'hui en cours de validation et relecture, et qui sera mis en ligne sur le site web dédié dès qu'il sera finalisé.

Le CEN Allier a également été en contact avec divers porteurs de projets sur les sites Natura 2000 : la SNCF concernant l'érosion de la digue de Saint-Loup, RTE concernant le pylône 19 à Paray-sous-Briailles, ainsi que le pylône 33 à Chazeuil, le Conseil Départemental concernant le désenrochement de la Boucle des buissons et du site de Chavennes, dans le cadre des mesures compensatoires au Contournement Sud-Ouest de Vichy, Moulins Communauté concernant le projet d'aménagement des berges de l'Allier et du second pont, ainsi que Vichy Communauté concernant le suivi des travaux de curage du lac d'Allier et d'aménagement des berges au cœur de l'agglomération

Mme COURNEZ ajoute que le CEN travaille depuis longtemps avec RTE et que le dialogue est à présent facilité, ce qui n'est pas encore le cas avec SNCF. En effet, malgré les mises en garde du CEN concernant l'érosion de la digue de Saint-Loup, aucune suite n'a été donnée.

Plusieurs demandes d'avis ont également été transmises au CEN par la DDT 03, relatives au suivi de la gestion du DPF. Elles concernaient des travaux d'entretiens du DPF, le Renouveau des AOT de la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier, des documents d'urbanismes, des dossiers relatifs à des manifestations sportives...

2.4 - Amélioration des connaissances et suivis scientifiques :

M. LOISEAU présente succinctement les actions de coordination des suivis avec les partenaires techniques, et notamment la mise à jour du tableau de bord des habitats et espèces d'intérêt communautaire, ainsi que l'actualisation du Formulaire Standard de Données en partenariat avec la LPO AURA. Il indique également que l'ensemble des données naturalistes récoltées par le CEN sur le site du Val d'Allier sont saisies sur la base de donnée SICEN et sont transmises par ce biais à l'INPN.

M. LOISEAU passe ensuite la parole à Madame GIRARD, qui présente les travaux réalisés en 2018 par Madame RAMBOURDIN :

a - Etude Marsilée à quatre feuilles – Boire des Pinots

Après être revenue rapidement sur la description de la Marsilée, petite fougère aquatique, ainsi que sur la méthode de suivi, Madame GIRARD présente l'évolution de la surface de recouvrement de Marsilée sur la Boire des Pinots. Les variations observées peuvent s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une espèce dite « à éclipses » capable de quasiment disparaître d'un site et de se développer de nouveau de façon spectaculaire sur une année si les conditions redeviennent plus favorables. L'augmentation observée en 2018 peut s'expliquer par les faibles niveaux d'eau relevés en automne et par leur stabilité, qui a permis le développement de la Marsilée en phase terrestre.

Il existe également une réelle problématique vis-à-vis de la Jussie sur le site de la Boire des Pinots. La partie Sud est aujourd'hui envahie, et les tâches observées au Nord n'ont de cesse de croître. Il apparaît alors primordial de poursuivre les travaux d'arrachage effectués par la LPO, en traitant la Jussie à la fois en phase aquatique mais aussi en phase terrestre.

b - Poursuite de l'étude sur les annexes hydrauliques

L'étude des annexes hydrauliques sur le val d'Allier a débuté en 2016/2017 avec des travaux menés conjointement par le CEN Allier et la Fédération de Pêche de l'Allier. Les objectifs de cette étude sont multiples : Recenser l'ensemble des annexes hydrauliques, améliorer les connaissances scientifiques, hiérarchiser et déterminer la fonctionnalité et l'intérêt des sites recensés.

Dans cette optique, le CEN Allier, a poursuivi ce travail en 2018 et s'est attaché à recenser les éléments du patrimoine naturel dont les espèces rares et protégées (Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Gomphes, etc), ainsi que les herbiers et habitats aquatiques d'intérêt communautaire.

En parallèle, la Fédération de pêche a mis en place des inventaires piscicoles sur 34 annexes présentant un intérêt potentiel pour le brochet. Pour ce volet, Madame GIRARD passe la parole à M. LELIEVRE, directeur de la fédération, qui décrit brièvement les résultats de son étude. Il expose que sur ces 34 annexes, une caractérisation de leur fonctionnalité a été déterminée au regard de leur connectivité à l'Allier (déconnexion totale, connexion moyenne selon les niveaux d'eau, connexion bonne). Ceci a été couplé aux résultats de pêche électrique, ce qui a permis de révéler que 6 annexes sont encore en bon état pour la reproduction du brochet. Elles seront suivies en 2019 comme « témoins d'annexes fonctionnelles pour l'espèce ». L'impact des espèces exotiques envahissantes sur les annexes étudiées, et plus particulièrement de la Jussie, a été analysée au regard de leur fonctionnalité potentielle pour la reproduction du brochet en début de saison de végétation bien que la plupart soit totalement comblées par la suite. M. LELIEVRE conclut sur ce point en rappelant que la diminution des processus de crues est particulièrement favorable au développement de la Jussie, qui asphyxie les milieux.

Mme GIRARD reprend la parole pour présenter les premiers résultats de cette phase de l'étude (cf. diaporama). Ainsi, parmi les annexes recensées, on retrouve principalement des boires,

des bras morts et des zones artificialisées correspondant aux anciennes gravières (annexes largement majoritaires en terme de surface cumulée). Sur les 302 boires recensées, 61 montrent un intérêt patrimonial fort et 46 apparaissent relativement fonctionnelles.

Sur l'ensemble des boires étudiées, une présente de la Marsilée à quatre feuilles, huit abritent la Cistude d'Europe, 102 accueillent des amphibiens protégés (Crapaud calamite et Rainette en particulier), 12 abritent le Cuivré des marais.

Il existe également une problématique forte vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes puisque 80 % des annexes hydrauliques sont aujourd'hui occupées par ces espèces, faune et flore confondues.

Les perspectives 2019 pour cette étude sont ensuite exposées avec l'analyse de la fonctionnalité des boires via un Modèle Numérique de Terrain (ou MNT). Cet aspect théorique permettra de compléter les données de terrain récoltées jusqu'ici et de livrer une analyse globale pour mettre en avant les boires encore fonctionnelles et celles qui pourraient le redevenir en engageant des travaux simples. Une mise à jour des fiches annexes hydrauliques sera ensuite effectuée, ainsi qu'un rapport final qui sera diffusé à l'ensemble des membres du CoPil et acteurs du territoire.

Il est également rappelé que l'ensemble des rapports d'études produits sur le val d'Allier sont mis en ligne après relecture sur le site web Natura 2000 dédié.

2.5 - Communication, sensibilisation, information :

Le CEN Allier est en contact permanent avec les acteurs du territoire et notamment les communes, les loueurs de canoë, les agriculteurs, etc.

Il propose également de manière régulière des articles de communication à destination des municipalités ou de la presse locale, afin de sensibiliser le grand public aux enjeux présents sur le val d'Allier. De même, le site web dédié <http://val-allier-03.n2000.fr> est régulièrement alimenté avec les actualités du secteur.

Dans le cadre du suivi annuelle de l'APPB « Oiseaux nicheurs au sol » concernant principalement les sternes et l'interdiction d'accéder aux îles en période de nidification, de nouveaux panneaux ont été ajoutés sur l'île d'Embraud à Château-sur-Allier, en partenariat avec les écho-gardes de la LPO et les membres de l'association La Chavanée domicilié sur la berge en face de cette île.

Comme chaque année, plusieurs animations ont également été proposées :

- Opérations « Jaime l'Allier propre » sur Varennes et Monétay en mars, sous l'égide de l'Association Départementale des Chasseurs au Gibier d'Eau
- Matinée de nettoyage le 21/09 entre Saint-Germain-des-Fossés et Billy, durant laquelle 7 kms de berges, de chemins longeant la rivière et le cours principal de l'Allier ont été nettoyés par une centaine de personnes, représentant 1 tonne de déchets ramassés en 2h30.
- Fête Sport et Nature en val d'Allier à Châtel-de-Neuvre le 30/09 avec le centre social « 1, 2, 3 Bocage » : randonnée pédestre et descente en canoë commentées

M. LEMAIRE évoque la disponibilité des clubs service pour réaliser un nettoyage sur plusieurs communes en simultanément. Dans ce cadre, le SICTOM a déjà été contacté ainsi que les exploitants locaux qui ont répondu favorablement pour la date du 23 mars 2019.

Monsieur LOISEAU rappelle que le CEN propose une date en automne, en-dehors des opérations de nettoyage classiquement organisées en début d'année, afin de profiter de niveaux d'eau

plus bas et de conditions météorologiques plus agréables permettant de mobiliser un plus grand nombre de participants (familles, plongeurs, clubs de canoë-kayak et de randonneurs).

Mme VOITELLIER évoque des opérations habituellement organisées au mois de mai à Vichy.

Mme COURNEZ souligne qu'il ne s'agit pas de la période idéale pour réaliser ce genre de travaux, principalement dans les zones peu urbanisées vis-à-vis de la nidification des sternes.

Madame VOITELLIER répond que Vichy s'est rattaché à la date du 23 mars cette année.

2.6 - Suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs et bilan d'activités

Un rapport d'activité annuel a été produit, dans l'attente de la mise en disposition de la plateforme SIN 2, vouée à la saisie des éléments de chaque Document d'Objectifs sur l'ensemble des sites Natura 2000.

3 – Programme prévisionnel 2019

3.1 Mise en œuvre des actions non-contractuelles :

Il s'agira pour le CEN, d'accompagner les services de l'Etat pour la définition des travaux de dévégétalisation des îles et/ou d'une partie des berges (au regard du budget alloué) afin de lancer une consultation des entreprises, visant à réaliser lesdits travaux à l'automne 2019.

3.2 Amélioration des connaissances et suivis scientifiques :

Ce volet consistera à :

- la concertation des acteurs et réflexions sur la Marsilée à quatre feuille et le devenir du site de la Boire des Pinots au regard de la colonisation croissante par la Jussie

- la faisabilité d'une étude Chiroptères sur les forêts alluviales du val d'Allier (recueil des données existantes, concertation du gestionnaire de la RNNVA sur cette thématique, perspectives opérationnelles d'interventions)

- Développer le Modèle Numérique de Terrain du val d'Allier ; cet outil informatique pourrait servir à l'actualisation des cartes d'aléas de crues, à l'analyse des chenaux historiques, à la prochaine phase d'étude sur les connectivités rétablissables de la fonctionnalité des annexes hydrauliques par des interventions, à la définition de pistes d'actions pour pérenniser les activités pastorales sur le DPF et la plaine.

3.3 - Communication, sensibilisation, information :

Les travaux s'orienteront vers la mise en œuvre d'une Stratégie de valorisation partagée entre acteurs sur et en dehors de la RNNVA, à travers des outils de communication concertés, des travaux visant à améliorer l'accessibilité du grand public aux bords de la rivière, des projets de territoires et de développement touristiques le long de l'axe Allier.

4 – Questions diverses

Quelques échanges ont eu lieu concernant le soutien de l'élevage en val d'Allier, tant en terme de contraintes pour les exploitants, que de respect des aspects réglementaires de certains projets au regard des sites Natura 2000 (Evaluation des Incidences / Jurisprudence des décisions prises).

Une question relative au portage d'une étude sur la recolonisation des Lapins de Garennes est posée par M. DUCROUX de la Fédération des Chasseurs de l'Allier. Mme COURNEZ répond que, malgré l'intérêt que peuvent représenter ces populations pour le maintien de milieux ouverts, cette thématique n'est pas ressortie de façon prioritaire lors de l'actualisation du DocOb en 2017 et n'est pas envisagée pour 2019.

Concernant les annexes hydrauliques, il est demandé d'envisager que des travaux visant à créer de nouvelles annexes fonctionnelles puissent être réalisés dans les années à venir.

L'ensemble des sujets ayant été abordés, Mme MARCHETTI remercie les présents et lève la séance.

Célia MARCHETTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Célia Marchetti', with a long horizontal flourish extending to the right.

Chef du Bureau Espaces Naturels, Forêt, Chasse